

Bien-être animal en élevages de porcs et volailles

Objectifs

Connaître les fondamentaux du bien-être animal en élevages de porcs et volailles, savoir l'appliquer en s'adaptant aux spécificités de ses élevages

Contenu

- Comprendre les enjeux du bien-être animal en élevage
- Découvrir l'univers sensoriel et les spécificités comportementales du porc et de la volaille
- Savoir définir et évaluer le bien-être animal
- Connaître la réglementation française et européenne
- Focus sur quelques éléments clefs du bien-être animal en élevage
- Savoir transmettre les messages clefs du bien-être animal
- Comprendre la relation Homme-animal

Public visé

Éleveurs de porcs ET volailles (exploitants agricoles, associés d'exploitations, conjoints collaborateurs, salariés agricoles)

Date, horaire et lieu

Le **mercredi 21 février 2024 de 9h00 à 17h00 à LORGIES**

Méthodes pédagogiques

Apports théoriques par diaporama, échanges avec les participants, cas concrets d'exploitations

Modalités d'évaluation des acquis

- En amont de la formation : Questionnaire préalable à la formation renseigné par les stagiaires
- Fin de stage : Auto-évaluation des acquis
- Autre modalité : Quiz en cours de formation

Intervenantes et responsables de stage

Marie BURET, Conseillère en production porcine à la Chambre d'Agriculture du Nord-Pas de Calais

Florine SERRURIER, Conseillère en production avicole à la Chambre d'Agriculture du Nord-Pas-de-Calais

Contact - Inscription

Colette WACHEUX : 03 21 60 57 70 - colette.wacheux@npdc.chambagri.fr

Coût

Public éligible VIVEA : 0 € (VIVEA participe au financement de cette formation)

Autre public : 259 €/jour - Pour les salariés, se rapprocher d'OCPIAT pour connaître les possibilités de prise en charge (tél : 01 73 29 30 65 - www.ocpiat.fr - mail : dgs@ocpiat.fr)

Modalités particulières : Les personnes en situation de handicap sont invitées à nous contacter afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation. Référente handicap : Sophie Coutelle - 03 44 11 44 54

Pour valider l'inscription, un contrat est envoyé aux participants avant leur entrée en formation. Il doit être signé et retourné avec le règlement, ou présenté au plus tard le premier jour de la formation. Les conditions générales de vente sont disponibles sur demande ou sur le site internet. Le règlement intérieur est affiché dans les salles de formation et est disponible sur demande. Une attestation de fin de formation est remise aux participants à l'issue de la formation.

<https://hautsdefrance.chambre-agriculture.fr/formation-agricole/>

